

COMMUNE DE ST MARTIN DE ST MAIXENT (DEUX-SEVRES)

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 8 SEPTEMBRE 2020**

Le 8 septembre deux mil vingt, à 20 heures, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués, se sont réunis à la mairie, sous la présidence de Madame Angélique CAMARA, Maire.

Présents : Angélique CAMARA, Michel CHANTREAU, Erick BAUDRY, Jean-Pierre GAROULT, Claude VEILLON, Philippe JUMEAU, Aurélie MERCIER, Eric SCHANEN, , Paulette BRANDEAU, Ingrid DOUZENEL, Chiara CLAIRC, Sandra JAMBON, Nathalie STANGALINI, Céline ADAM.

Absent excusé : Jacques CALLETON (pouvoir à Mme CAMARA)

Date de convocation : 2 septembre 2020

Secrétaire de séance : Erick BAUDRY

Aucune remarque n'étant observée sur le compte rendu du 28 juillet, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

1-Plan de relance départemental « 1000 chantiers » (délibérations 2020-09-01 / 2020-09-02/ 2020-09-03)

Dans le contexte de crise économique subie par les entreprises du territoire suite à la crise sanitaire du COVID 19 ; Madame le maire informe l'assemblée que le Conseil Départemental soutient les collectivités locales pour la réalisation de travaux d'investissement, sur le patrimoine communal, contribuant ainsi à l'amélioration des équipements publics : rénovation/Entretien équipements scolaires, sportifs, culturels, voirie et espaces extérieurs.

L'objectif est d'accompagner au plus vite les artisans ainsi que les petites et moyennes entreprises locales.

Le conseil départemental peut aider la commune jusqu'à 3 chantiers, pour une dépense maximale HT de 10 000 euros par chantier, l'aide est de 50 %. Les élus ont mené une réflexion sur 3 Chantiers.

Le Chantier N°1 concerne la réfection nécessaire des vestiaires du stade municipal.

Il s'agit de faire réaliser des travaux de : peinture intérieure, revêtement mural et menuiseries.

Plusieurs entreprises ont été contactées, la commission travaux s'est réunie le 1^{er} septembre pour étudier les propositions. Vu les attendus de la commune, leur choix s'est porté sur :

Entreprise CB ELEC ST Maixent l'Ecole (ventilation)	663.84 € TTC
Entreprise DALLERIT (menuiseries)	4539.60 € TTC
Entreprise MERCIER (revêtements muraux)	3828.72 € TTC
Entreprise HERPIN (peinture intérieure)	1194.00 € TTC
Entreprise EIRL DUPUIS Cédric (zinguerie)	1152.54 € TTC
Total TTC	11 138.70 € TTC

Mme MERCIER, étant partie prenante, n'a pas pris part au vote pour ce dossier.

Le Chantier N°2 concerne les travaux de remplacement de couches de surfaces, rue de la Colline aux Chênes à Charchenay.

La commission travaux, réunie le 1^{er} septembre 2020, a étudié les 2 devis reçus, et son choix s'est porté sur l'entreprise la mieux disante :

STE M.RY	10201.80 TTC
----------	--------------

Le Chantier N°3 concerne des travaux de revêtements muraux et sol à l'accueil et secrétariat de mairie.

Plusieurs entreprises ont été contactées, lors de la commission travaux du 1^{er} septembre, les élus ont étudié les devis et proposent au conseil municipal de retenir les entreprises :

SAS AS BATIMENT Azay le Brûlé (revêtements muraux + sol)	4659.00 € TTC
AGC Siglaver Chauray (fourniture verrière alu)	1425.60 € TTC
Total TTC	6084.60 € TTC

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal, DECIDE :

- D'accepter les devis exposés pour les trois chantiers
- D'autoriser le maire à effectuer les démarches nécessaires dans ces dossiers
- De solliciter l'aide financière du conseil départemental dans le cadre du Plan de relance départemental « 1000 chantiers ».

2- Travaux d'extension Eclairage public solaire (2020-09-04)

Madame le maire expose en séance le projet d'extension d'éclairage public sur la commune.

Il consiste à installer :

- 15 points lumineux solaires répartis comme suit :
 - ☞ 9 lampadaires solaires à leds sur le chemin du parc du vallon Saint Martin
 - ☞ 2 lampadaires solaires à leds sur le parking communal de la salle communale de Fiol
 - ☞ 2 lampadaires solaires à leds au terrain de pétanque
 - ☞ 2 lampadaires solaires à leds au Hameau d'Epron

Le projet a été soumis et étudié en commission travaux le 1^{er} septembre dernier.

Après échanges en séance sur les réflexions menées par la commission,

Le choix s'est porté sur l'offre la mieux-disante, proposée par la société SAS FONROCHE Eclairage, pour la somme de 33 670 € HT, soit 40 404 € TTC.

Madame le maire sollicite le conseil municipal pour l'autoriser à signer ce devis et les documents s'y rapportant.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, donne pouvoir à Mme le Maire pour signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

3- Demande de subvention DETR sur l'extension d'éclairage public solaire (2020-09-05)

Suite à l'extension de l'éclairage public sur 4 sites, Madame le maire indique que ces travaux sont susceptibles de bénéficier du concours de l'Etat dans le cadre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), pour la catégorie : « favoriser l'environnement, la sécurité et le cadre de vie ».

Après exposé des éléments et du plan de financement,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE de :

- Solliciter l'aide de l'Etat (subvention DETR)
- Et Mandater le maire pour signer toutes les pièces relatives à ce dossier

4- Litige Commune/St Eloi Fougère 2020-09-06 (Application de pénalités pour non-exécution des heures d'insertion sur marché du groupe scolaire).

Annule et remplace la délibération du 23 juin dernier

Madame le maire informe le conseil municipal qu'elle a été convoquée par le conciliateur de justice de St Maixent l'Ecole, le 28 août dernier, concernant l'application des pénalités que la commune a décidé lors de son conseil municipal du 23 juin 2020.

Après avoir entendu les arguments des parties et afin de permettre la clôture du dossier à l'amiable, Madame le maire propose au conseil municipal de statuer à la baisse sur l'application des pénalités comme suit :

Pénalités par heures non réalisées : 80 Euros/ l'heure

Montant des pénalités applicable : 80 X140 à hauteur de 50 % SOIT 5600 € TTC.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal décide de :

- L'application des pénalités pour non-exécution des heures d'insertion sur le chantier du groupe scolaire (lot 14) pour la somme de 5600 € TTC.

La Commune établira le titre exécutoire pour la somme de 5600 € qui sera transmis à l'assistant maître d'ouvrage dans ce dossier, pour envoi à l'entreprise ST ELOI FOUGERE.

5- Remplacement de la réserve Incendie de Gentray (2020-09-07)

Il a été constaté que la citerne souple de réserve d'eau située à Gentray sur un terrain propriété de l'Entreprise PAIN, était hors d'usage.

Les recommandations des services de secours sont le remplacement de celle-ci et la mise en place d'une clôture pour fermer et protéger le site.

Après avoir exposé les éléments du dossier, et suite à la rencontre avec l'entreprise PAIN, il a été décidé que :

- La commune prendra à sa charge le remplacement de la réserve d'eau hors service.
- La clôture sera réalisée par l'entreprise Pain.
- Une convention sera établie entre la commune et l'entreprise Pain pour le remplacement et l'utilisation de cette nouvelle citerne souple.

Pour ce qui concerne des travaux à réaliser, après échanges en séance, le conseil municipal décide de retenir :

- La société LA BARONNE pour la fourniture de citerne pour 4126.09 € TTC
- La société SABJ pour le remblaiement de 1989.72 € TTC.

Après avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal DECIDE :

- D'autoriser Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

6- Participation aux frais de scolarité d'un enfant scolarisé hors commune (2020-09-08)

Mme le maire informe le conseil municipal qu'un enfant dont les parents sont domiciliés sur la commune, est scolarisé en classe ULIS (unités localisées pour l'inclusion scolaire) dans une école de la ville de Niort. La commune de St Martin ne disposant pas de ce type de classe, la scolarisation de cet enfant dans une autre commune prend un caractère obligatoire.

Conformément au code de l'éducation, article L.212-8, les communes de résidence doivent participer financièrement aux frais de scolarité des enfants qui, sous motifs dérogatoires, sont scolarisés dans une autre commune que celle de leur résidence principale, notamment lorsque cette scolarisation est justifiée pour des raisons médicales (classe ULIS, ...).

La participation demandée à la commune pour l'année scolaire 2019-2020 est de 658.26 € par élève. Compte tenu de la crise sanitaire, seuls 4 mois sont comptabilisés de janvier à juillet 2020.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal accepte de participer aux frais de scolarité de l'enfant accueilli en classe ULIS à NIORT pour l'année 2019-2020 et autorise le maire à engager la dépense correspondante de 658.26 €.

7- Urbanisme (droit de préemption urbain) (2020-09-10 / 11 / 12 / 13)

Le conseil municipal a décidé à l'unanimité de ne pas exercer son droit de préemption sur les biens ci-après :

<i>Nature du bien</i>	<i>Réf cadastrale</i>	<i>Adresse</i>
Terrain et maison	AB 73	3 Rue des scythes
Terrain et maison	AE61-AE77	9 Rue petite rue
Terrain et maison	AN128- AN127	14 Rte de la burgaillerie
Terrain et maison	AE14	14 Rue de la terrasse
Terrain et maison	AE069	1 rue de la miche aux moines

8- Informations diverses

8-1 Le bâtiment préfabriqué, auparavant dans l'enceinte du groupe scolaire a été déplacé près des vestiaires du stade. Il servira aux associations pour les réunions.

8-2 La séance de cinéma en plein air et le Festival Traverse ! se sont déroulés cet été sur la commune. Malgré les contraintes sanitaires, le public était au rendez-vous.

Mme Céline ADAM prend la parole sur l'organisation du Festival Traverse ! auquel elle a participé.

8-3 Commissions Environnement – PLUI

Réflexions menées pour les sujets :

- la plantation d'arbres à chaque naissance
- la replantation de haies à Mounée
- l'espace cueillette vivaces au cimetière

La prochaine séance du conseil municipal se tiendra le MARDI 6 OCTOBRE 2020 à 20H.

Les questions diverses et l'ordre du jour étant épuisés, la séance est levée à 22 Heures 00.

CAMARA Angélique	BAUDRY Erick	JAMBON Sandra
GARAULT Jean-Pierre	CHANTREAU Michel	BRANDEAU Paulette
CLAIRC Chiara	DOUZENEL Ingrid	JUMEAU Philippe
ADAM Céline	<i>VEILLON Claude</i>	MERCIER Aurélie
CAILLETON Jacques <i>Pouvoir à Mme CAMARA</i>	STANGALINI Nathalie	SCHANEN Eric